



Dans quel pays déclarer mes revenus fiscaux d'internet ?

Par **orlando99**, le **29/12/2015 à 23:46**

Bonjour, rnrnJe possède une chaîne youtube et un site internet qui commencent à générer de l'argent, je dois donc créer mon entreprise et payer des impôts. Mais je ne sais pas si je dois le faire en République Tchèque (là où je vis à présent) ou en France (là où sont 95% de mes clients/viewers). rnrnAutre question, si je me déclare autoentrepreneur en France (je ne dépasse pas les 26.xxx euros/an), et que je suis en prime étudiant, comment ça se passe au niveau des impôts? Vu que les étudiants sont normalement non imposable. rnrnEncore une dernière chose, je gagne, en plus des recettes publicitaire, des dons provenant de la générosité des personnes allant sur mon site internet. Je reçois également d'autres dons de la part des viewers de la plateforme "twitch". Ce sont des dons, mais je ne suis pas une organisation à but non lucrative, du coup comment ca se passe au niveau de la déclaration fiscale ?rnrnJe vous remercie d'avance pour votre précieuse aide.

Par **Tisuisse**, le **30/12/2015 à 07:47**

Bonjour,rnrnQu'en pense votre centre des impôts ? Posez leur la question si vous ne voulez pas avoir un redressement fiscal assez onéreux... pour un étudiant.

Par **morobar**, le **30/12/2015 à 08:05**

Bonjour,rnVoir ici:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31442>rn[citation] Vu

que les étudiants sont normalement non imposable. ^[citation] Que vous croyez...à tort.

Les étudiants bénéficient d'un abattement égal à 3 fois le SMIC mensuel, ce qui rend non imposables la plupart, et écarte ainsi de l'IRPP les stages et autres job d'été.

Les dons manuels ne sont pas imposables s'ils restent contenus dans un certain montant, et s'ils sont déclarés bien sur.